

**Syndicat Mixte  
Parc Naturel Régional  
des Monts d'Ardèche**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**BUREAU SYNDICAL DU 18 OCTOBRE 2011**

**N°BS OCT 2011 1**

**Objet :**

Convention de partenariat pour la mission d'expertise : « accompagnement à la formalisation d'un programme départemental partenarial de promotion des métiers d'art » avec les syndicats Eyrieux-Ouvèze-Vernoux, Pays Ardèche verte, Pays d'Ardèche méridionale

Le 18 octobre 2011 à 17 heures 30 à Jaujac, le bureau du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lorraine CHENOT.

Nombre de voix en exercice : 39 Nombre de voix présentes et représentées :30 Nombre de suffrages exprimés :30  VOTES :      Pour : 30      Contre : 0 Abstentions : 0  Date de convocation : 11 octobre 2011	<b><u>Cadre réservé à la Sous-Préfecture</u></b>  <b><u>Transmis par ACTE le :</u></b> <b>AR N° : 007-250702388-</b>
---	---

**Présents :** Dominique ALLIX, Jean-Daniel BALAYN, Bernard BONIN, Franck BRECHON, Robert BRUGERE, Sabine BUIS, Jacqueline CALIXTE, Lorraine CHENOT, Jacques CRAMMER Marie Chantal DE LEHELLE d'AFFROUX, Régine LEMESRE, Jean Roger DURAND, Marie-Christine GIT, Christian MOYERSOEN, Simon PLENET, Véronique ROUSSELLE, Michel TALAGRAN

**Excusés représentés,** Pascal BONNETAIN, Marie-Françoise LANOOTE, Raoul L'HERMINIER, Marie-Françoise NEY, Claire PAQUELET-GARDES,

**Excusés :** Maxime NOUGIER,

**Absents :** Florence CHARPIGNY, Eric GRASSET, Jean -Luc FLAUGERE, François JACQUART, Georges MURILLON, Sébastien PRADIER, André ROUY.

**Contexte**

Suite à la délibération du bureau syndical du 21 juin 2011, la "Mission d'expertise : accompagnement à la formalisation d'un programme départemental partenarial de promotion des métiers d'art" a démarré, avec la rédaction du cahier des charges et la consultation de prestataires.

## **Objectif**

Dans un objectif de simplification administrative et financière, le Parc des Monts d'Ardèche est maître d'ouvrage de la mission d'expertise pour l'ensemble des partenaires à l'échelle du département. Cependant il est nécessaire de formaliser le partenariat entre le Parc et les territoires de projet des trois CDRA.

Une convention a été établie.

Elle vise à formaliser l'organisation technique du partenariat entre :

- le Syndicat Mixte Eyrieux-Ouvèze-Vernoux (SMEOV)
- le Syndicat Mixte du Pays Ardèche Verte (SMPAV)
- le Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale (SYMPAM)
- le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

Le projet de convention est joint en annexe.

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré

## **DECIDE**

- D'APPROUVER la convention de partenariat
- D'AUTORISER la Présidente à signer la convention.

Fait et délibéré à Jaujac, le 18 octobre 2011,  
Pour extrait conforme

La Présidente

Lorraine CHENOT